

POLITIQUE

politique.union@sonapresse.com

Concertation politique : le cadre juridique des travaux mis en place

J.KOMBILE MOUSSAVOU
Libreville/Gabon

UNE étape majeure des travaux de la concertation politique a été franchie, hier, avec la présentation par le coprésident de la majorité, Alain-Claude Bilie-By-Nze, et celui de l'opposition, Séraphin Akure Davain, du décret portant "convocation de la concertation politique des membres des partis politiques ou groupements de partis politiques de la majorité et de l'opposition". Voilà qui devrait amener une touche de sérénité supplémentaire aux travaux en cours à l'esplanade du ministère de la

Défense nationale. D'autant plus que mardi dernier, au sortir de ces assises, Séraphin Akure Davain a fait montre d'une certaine réserve en indiquant que les délégués n'avaient "pas encore vu ce texte et que la majorité s'était engagée à le présenter dans les meilleurs délais". C'est désormais chose faite ! Dans tous les cas, ce décret confère une assise juridique à ce conclave en fixant le nombre de délégués à quarante (40) pour chaque camp politique. En précisant que "les recommandations consensuelles sanctionnant les travaux sont traduites en actes normatifs, conformément aux dispositions de la Constitution". Et qu'un Co-



Les coprésidents Alain-Claude Bilie-By-Nze (d), et Séraphin Akure Davain brandissent le décret.

mité paritaire placé sous l'autorité du Premier ministre se chargera du suivi des dites recommandations. C'est dire que les exigences de l'opposition ont été satisfaites. Et les délégués planchent actuel-

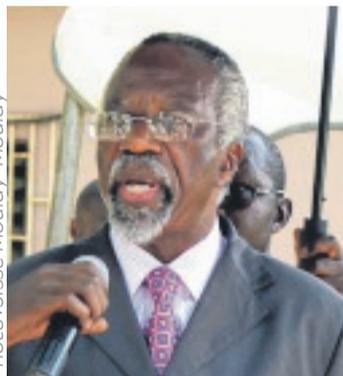
lement sur les questions électorales. Des problématiques sur lesquelles l'opposition a émis un certain nombre de propositions allant, entre autres, des réformes électorales à la biométrie. Bref, tous les aspects liés au processus

électoral devraient être abordés, selon les délégués de ce bord politique. À cette allure, pas sûr que la concertation s'achève aujourd'hui comme initialement fixée.

Opposition/RNB : le come-back de Pierre-André Kombila !

Jonas OSSOMBEY
Libreville/Gabon

EN hibernation politique depuis six ans, le président du Rassemblement national des bûcherons (RNB), Pierre-André Kombila Koumba, semble faire son retour sur la scène politique nationale. Au cours des causeries et tournées dans certaines provinces, l'ancien opposant radical a appelé les siens à se mobiliser en vue des élections générales de 2023. Avec l'objectif, selon lui, de favoriser l'alternance politique au Gabon. D'ailleurs, le cardiologue retraité s'est entretenu avec ses militants du quartier Kinguelé, dans le 3^e arrondissement de la commune de Libreville.



Pr Pierre-André Kombila Koumba, lors d'une précédente sortie.

"Ce n'est que la démocratie qui peut remettre le pays dans la souveraineté", a déclaré Pr Kombila Koumba. Arguant que "le changement et le développement ne sont possibles que par l'alternance au pouvoir". Un discours qu'il a tenu dans les localités du pays qu'il a visitées, notamment dans les provinces de la Nyanga et du Moyen-Ogooué. Sans qu'il ne soit sûr d'avoir convaincu les popula-

tions du cru. Il faut rappeler que le retour de cette figure politique des années 1990 marque sa volonté de jouer un rôle essentiel dans la tenue des prochaines élections générales (présidentielle, législatives et locales). Même s'il est difficile de croire à une résurgence des militants bûcherons, cette volonté d'occuper le terrain devrait les booster et ramener au goût du jour le souvenir d'un militantisme qui a fait ses preuves par le passé. Il ne reste plus qu'à attendre la tenue des élections générales pour savoir si l'ambition de l'ancien député de Moabi relève de la chimère ou de la réalité.

PDG : Patrick Eyogho Edzang et Éloi Nzondo suspendus !

Yannick Franz IGOHO
Libreville/Gabon

LA Commission nationale de discipline du Parti démocratique gabonais (PDG), présidée par Dieudonné Yaya, vient de sanctionner deux hauts cadres dudit parti. Il s'agit de deux membres du secrétariat exécutif : Patrick Eyogho Edzang et Éloi Nzondo, respectivement secrétaire général adjoint 5, chargé des relations avec les partenaires politiques, et secrétaire général adjoint 3, chargé des relations extérieures. Le parti au pouvoir a infligé à l'un et l'autre une suspension de leurs fonctions. Et ce, pour une durée de deux (2) mois. Pour comprendre ladite décision du "parti de masse", il faut se rappeler les propos orduriers de ce dernier, tenus contre René Ndemezo'Obiang, au lendemain de sa nomination en qualité de ministre d'État, ministre de la Consommations et de la Lutte



Éloi Nzondo et Patrick Eyogho Edzang viennent d'écooper d'une suspension de deux mois.

contre la vie chère. Des propos aux antipodes de la "discipline militante" prônée par cette formation politique au pouvoir. "Les propos tenus par l'intéressé au cours de la conversation téléphonique querellée ont été jugés non conformes aux stipulations des articles 14 des statuts, 50 et 51 du Règlement intérieur du parti", précise la Commission nationale de discipline du PDG. S'agissant d'Éloi Nzondo, sa récente rentrée politique n'a pas

du tout plu aux "hiérarques de Louis". "L'utilisation, par le camarade suscité, des expressions telles que [j'ai subi des coups et je continue de subir] devant des centaines de militants, et le fait d'avoir, volontairement ou involontairement, écarté de sa rentrée politique les responsables politiques du 3^e arrondissement de la commune de Libreville constitue des atteintes à l'unité du parti", soutient également l'instance chargée de la discipline au PDG.